# COMMUNE DE DAMPIERRE EN YVELINES 9, Grande Rue 78720 - DAMPIERRE EN YVELINES

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, Le vingt-cinq mars à dix heures,

LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Valérie PALMER, Maire.

Date de convocation

21 mars 2023

<u>Etaient présents</u>: ABGRALL Mathilde, BRUNEL Anne, GONZALVE Sandrine, NGUYEN-DINH Françoise, PALMER Valérie BOSSEAU Philippe, BURNIER-FRAMBORET Baptiste, DUVOCHEL Guy, FILLOT Jean-Jacques, METZGER Denis, ROSER Patrick

Date d'affichage de la convocation 21 mars 2023

formant la majorité des membres en exercice.

## Pouvoirs:

James THEPOT à Denis METZGER Iskouhie METERIAN à Françoise NGUYEN-DINH Isabelle THUILLIER à Baptiste BURNIER-FRAMBORET

## Absent excusé:

**VEYE DIT CHARETON Frédéric** 

# Nombre de conseillers :

En exercice:

15

Votants : Présents :

14 11

Sandrine GONZALVE a été élue secrétaire de séance.

Objet: Compte de gestion 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2022 a été réalisée par le Trésorier Principal,

Accusé de réception en préfecture 078-217801935-20230325-2023\_03\_25\_02-DE Date de télétransmission : 28/03/2023 Date de réception préfecture : 28/03/2023 Considérant que le compte de gestion 2022 établi par ce dernier est conforme au compte administratif 2022 de la Commune,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte de gestion 2022 et le compte de gestion 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE le compte de gestion du Trésorier Principal de l'exercice 2022 pour la Commune.

CONSTATE que les écritures dudit compte de gestion sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

#### Fonctionnement:

Dépenses : 1 320 042,79 € Recettes: 1324633,33€

### Investissement:

Dépenses: 642 258,35 € Recettes: 1 210 151,39 €

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

DAMPIERRE EN YVELINES, Le 25 mars 2023

Le Maire.

Valérie PALMER

Le Maîre certifie le caractère exécutoire de la présente délibération

- conforme aux décisions prises par le Conseil Municipal 2 8 MARS 2023

- publiée par affichage à la porte de la Mairie le

- transmise au contrôle de légalité de la Préfecture le 2 8 MARS 2023

